

nomica del territorio ocupado», de Rosario Huesa Vinaixa : «La suspensión unilateral de los tratados internacionales : el marco normativo», de Georg Nolte : «Cultural Diversity in International Law», et de Claudio Zanghi : «La protection diplomatique».

Des résumés en français, espagnol et anglais sont réunis en fin de volume.

Le directeur des cours, le professeur Jorge Cardona Llorens, attire l'attention sur l'effet de la crise financière internationale qui met en cause la continuité de ces cours Euro-Méditerranéens. En 2009, ils furent réduits à un colloque de trois jours sur les problèmes actuels de la juridiction internationale. Hélas en 2010, la crise financière persistant, la Fondation Caja Castellon-Bancaja a été contrainte d'abandonner le financement des cours qui s'étaient tenus de 1997 à 2008.

Etant donné la richesse de ces rencontres internationales, le niveau hautement académique des publications qui les suivirent, le directeur souhaite les voir revivre, peut-être sous une autre structure. Nous formons le même souhait.

D. MATHY

GOLAY, C., *Droit à l'alimentation et accès à la justice*, Bruylant, Bruxelles, 2011, 356 p., ISBN 978-2-80273-067-5

Cet ouvrage est consacré au droit à l'alimentation et à l'accès à la justice. Christophe Golay, chercheur à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, analyse non seulement le contenu normatif du droit à l'alimentation et les obligations corrélatives des Etats, mais également la réalité empirique de la justiciabilité de ce droit qui fait partie du corpus international des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Préfacé par Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, l'ouvrage est introduit par le Rapporteur spécial précédent, Jean Ziegler, qui nous rappelle que le milliard de personnes rendues invalides de suites de la sous-alimentation est loin d'être une fatalité.

C. Golay consacre la première moitié de l'étude au droit à l'alimentation et à sa justiciabilité en droit international, alors que la deuxième partie analyse l'accès à la justice en cas d'éventuelle violation du droit à l'alimentation, au niveau international, régional et devant des instances nationales. Comme l'explique l'auteur, aujourd'hui le droit à l'alimentation, l'identité de ses titulaires et les obligations de l'Etat sont clairement définis tandis que les possibilités de prévoir l'accès à des mécanismes de contrôle sont encore controversées. Il est bien connu qu'un nombre d'Etats et une partie de la doctrine rejettent l'utilité et la possibilité de l'accès à la justice en cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), y compris le droit à l'alimentation. Deux arguments sont présentés par les opposants : les obligations étatiques correspondantes ne seraient pas définies de façon claire, ou bien que la nature de ces droits ne permettrait pas le contrôle de leur respect (car ils seraient réalisables progressivement et leur mise en œuvre impliquerait des coûts considérables dont seuls les pouvoirs politiques pourraient décider). L'ouvrage de C. Golay répond soigneusement à ces arguments et présente les conditions qui permettent l'accès à la justice en cas de violation du droit à l'alimentation.

L'auteur commence par tracer l'histoire de la reconnaissance du droit à l'alimentation. Ce premier chapitre apporte déjà une contribution importante en offrant une mise à jour des développements majeurs qui sont intervenus depuis la publication des derniers ouvrages liés au droit à l'alimentation. Par exemple, en 2004,

les Etats, à l'unanimité, ont adopté les directives de la FAO sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation. En 2008, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui permettra à des victimes des violations des DESC de déposer des réclamations à l'organe de contrôle des Nations Unies.

Dans les chapitres suivants, C. Golay se penche sur la définition du droit, ses sujets et ses composantes, ainsi que les obligations corrélatives de l'Etat, et il argumente avec conviction que le cadre normatif du droit à l'alimentation est clairement défini en droit international public. Finalement, C. Golay définit les violations du droit à l'alimentation et présente la justiciabilité des différents aspects et obligations correspondantes.

La seconde partie de l'ouvrage est entièrement consacrée à l'accès à la justice — au niveau international, régional et national. C. Golay recense des exemples de la jurisprudence de six juridictions (en Argentine, Afrique du Sud, Colombie, Inde, aux Pays-Bas et en Suisse). La conclusion principale de l'auteur est que l'accès à la justice est possible si trois conditions cumulatives sont remplies : le droit doit être consacré dans le système juridique concerné, il doit être invocable devant un organe judiciaire ou quasi-judiciaire, et il doit être reconnu comme étant justiciable pour l'organe qui est saisi.

Ici, on pourrait peut-être regretter que la définition du concept de «l'accès à la justice» ne soit pas scrutée d'avantage. C. Golay définit l'accès à la justice comme le fait pour un individu ou un groupe d'individus ou un Etat, d'invoquer un droit de l'homme devant un organe judiciaire ou quasi judiciaire compétent pour déterminer si le droit a été violé et quelles mesures il faut prendre pour remédier à l'éventuelle violation. La question est analysée du point de vue du droit, mais le titre de l'ouvrage pourrait être interprété plus largement si on considère que les questions d'accès à la justice ne se limitent souvent pas au cadre juridique. Il est donc possible que même si les trois conditions énoncées sont remplies, des obstacles extra-juridiques empêchent l'accès à la justice (comme p.ex. le manque d'éducation sur les voies de recours existants, la corruption, la culture judiciaire envers ceux qui sont victimes d'éventuelles violations du droit à l'alimentation, etc.), et ces obstacles ne sont évidemment pas spécifiques au droit à l'alimentation. Comme l'a constaté Lord Darling, «like the doors of the Ritz Hotel, the courts are open to rich and poor alike». La décision de l'auteur de se limiter à une étude des conditions judiciaires est compréhensible, mais une clarification explicite de cette limitation de l'étude aurait encore complété l'analyse. En tout cas, il serait intéressant que cet ouvrage serve de base pour une recherche doctorale future qui adressera la question de savoir dans quelle mesure le droit international contient une obligation de l'Etat de faciliter cet accès à la justice, c.à.d. si l'Etat doit faire en sorte que les trois conditions élaborés par C. Golay soient réunies dans la juridiction nationale et que des mesures soient prises pour rendre cet accès à la justice effectif dans les faits.

Sans aucun doute, il faut saluer la sortie de cet ouvrage qui constitue une clarification majeure et une mise à jour indispensable de plusieurs débats importants sur le droit à l'alimentation et le droit d'être à l'abri de la faim. Grâce à l'analyse rigoureuse du sujet, les approches méthodologiques proposées par l'auteur pourront servir d'outil analytique pour ceux qui se concentrent sur d'autres droits humains. On recommandera vivement la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui luttent pour le renforcement des mécanismes de contrôle pour la réalisation du droit à l'alimentation, mais aussi à ceux qui s'y opposent. Les premiers y trouveront les éléments du contenu normatif du droit, des obligations corrélatives de l'Etat ainsi que la jurisprudence et les méthodes d'analyse judiciaire existantes. Aux seconds, cet ouvrage offrira une présentation très claire et systématique des

réponses que doivent attendre ceux qui maintiennent la position selon laquelle le droit à l'alimentation ne pourra ou ne devra pas être combiné avec l'accès à la justice en cas d'éventuelle violation.

Il n'est pas exagéré de considérer l'étude de C. Golay comme l'ouvrage contemporain majeur sur le sujet dans la littérature juridique. C'est sans aucun doute un point fort que l'ouvrage soit rédigé en français et de façon lisible. Nous espérons qu'il constituera ainsi un outil précieux et accessible dans les mains de ceux qui luttent pour le plus grand accès à la justice pour des violations du droit à l'alimentation — un droit qui, après tout, répond à une réalité particulièrement cruelle.

E. SCHMID

Maître d'enseignement et recherche
Université de Wales, Bangor UK

JENSEN, E., *Western Sahara Anatomy of a Stalemate?*, 2^{ème} éd., Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2012, 181 p. ISBN 978-1-58826-807-5 (Paperback)

La première qualité que l'on peut reconnaître à l'ouvrage d'Erik Jensen est la pertinence de son titre. En anglais, le terme *stalemate*, utilisé de manière figurée pour désigner une impasse, décrit au départ la situation dite de «pat» au jeu d'échec. Ce type de configuration, dans laquelle aucun mouvement des parties ne peut amener la victoire de l'une d'entre elles, désigne en effet de manière tristement correcte la situation que vit le Sahara occidental depuis plus de 35 ans.

Nous prenons connaissance de l'ouvrage d'Erik Jensen au moment de sa seconde édition et nous nous livrons donc à une évaluation de l'ensemble du travail et non simplement de ses mises à jour. L'écrit a pour objet essentiel de fournir une histoire des processus mis en place depuis 1975 pour régler la question du Sahara occidental. Il fournit aussi une introduction historique du conflit. L'ouvrage proposé par Erik Jensen constitue donc essentiellement une histoire diplomatique de la gestion du conflit. L'auteur, bien qu'appartenant au monde académique par ailleurs, tire l'essentiel de sa légitimité du fait qu'il a servi pendant plusieurs années comme chef de mission de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara occidental (MINURSO). Écrit dans un style objectif, l'ouvrage est donc autant une étude qu'un témoignage.

On y découvre l'histoire du conflit racontée du point de vue du diplomate chargé d'y mettre fin. Cette approche a deux avantages majeurs. D'une part, elle permet de fournir un panorama relativement neutre d'un conflit. C'est une qualité rare dans le monde des études sur le Sahara occidental, qui sont souvent rédigées afin de soutenir l'un ou l'autre des camps en présence. C'est probablement la précaution diplomatique dont a dû faire preuve l'auteur durant toutes ces années qui explique cette mesure dans les propos et le respect du point de vue des différentes parties. Le second avantage évident de l'approche est la manière originale dont Erik Jensen raconte l'histoire du Sahara occidental. Abordant la question par la lorgnette de la petite histoire plutôt que par le miroir grossissant de la grande, Erik Jensen nous décrit le déroulement des négociations comme une somme de rencontres entre des hommes, de petites surprises et des aléas des événements internationaux, souvent étrangers au conflit du Sahara occidental lui-même, mais pourtant décisifs pour son avenir.

Un ouvrage qui se lit comme un conte dont on se plaît à souhaiter un dénouement heureux, même si, pour sa part — et c'est peut-être une des critiques à adres-